

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY  
COMTÉ DE RICHMOND  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'AMIANTE  
CANADA

SESSION  
ORDINAIRE

À une session ordinaire du conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Richmond, de la Municipalité Régionale de Comté de l'Amiante, tenue le lundi 17 janvier 2005, au lieu ordinaire des sessions à 19 heures et 30 minutes, à laquelle sont présents :

-2005-  
JANVIER LE 17

Monsieur le Maire  
Messieurs les conseillers

Jean Binette  
1- Jean-Claude Brochu  
2- Marc-Antoine Chatelois  
3- Roger Rivard  
4- Richard Gagné  
5- Isabelle Roberge  
6- Gilles Desloges

Absent :

Tous membres du conseil et formant quorum.  
Sous la présidence du maire, monsieur Jean Binette.  
Madame Cynthia Gagné, Directrice générale, de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :** mot de bienvenue et prière

Le maire monsieur Jean Binette constate le quorum à 7 heures et 30 minutes. La session est ouverte par le mot de bienvenue adressé par le maire monsieur Jean Binette à tous les conseillers et aux personnes présentes, suivi par la prière.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

05-01-1829

Il est proposé par : M. Richard Gagné  
appuyé par : M. Marc-Antoine Chatelois  
Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants à affaires nouvelles.

1. Offre d'achat à M. Jean-Guy Crétien.
2. Maire suppléant.
3. Billet discipline.
4. Urbanisme.
5. Lumières de rue.

Adopté unanimement.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des sessions du 6 décembre 2004, du 15 décembre 2004 (adoption du budget) et du 15 décembre 2004 (session ajournée) de la municipalité de Beaulac-Garthby au moins quarante-huit heures (48h) avant la tenue de la présente.

05-01-1830

Il est proposé par : M. Roger Rivard  
appuyé par : M. Gilles Desloges  
Et résolu d'en faire l'adoption  
Adopté unanimement.

## **CORRESPONDANCE**

05-01-1831 Il est proposé par : Mme Isabelle Roberge  
appuyé par : M. Jean-Claude Brochu  
Que les membres du conseil de la Municipalité de Beaulac-Garthby prennent connaissance de la correspondance.

### **Lecture de la Correspondance :**

02-12-04	Fédération Québécoise Municipalité	La redevance sur l'eau du ministère de l'Environnement.
07-12-04	Fédération Québécoise Municipalité	La redevance sur l'eau du ministère de l'Environnement.
08-12-04	CLD de la MRC de L'Amiante	Foire des villages.
08-12-04	Le Trait d'Union	Bulletin Information
09-12-04	Fédération Québécoise Municipalité	Lettre Information sur les motoneiges.
10-12-04	MRC de l'Amiante	Calendrier - Ventes pour taxes 2004
09-12-04	Fédération Québécoise Municipalité	Projet d'orientations gouvernementales complémentaires au projet de loi n.54 - FQM en désaccord par rapport au texte.
09-12-04	Fédération Québécoise Municipalité	Adoption de la loi sur la décentralisation.
15-12-04	Fédération Québécoise Municipalité	Rapport de la Commission Coulombe
10-12-04	Ministère de la Sécurité publique	Colloque sur la sécurité civile
16-12-04	Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir	Appui à Québec Municipal
23-12-04	Le Directeur Général des Élections du Québec	Élections Municipales 2005
23-12-04	Commission de Protection du Territoire Agricole	Rapport annuel de gestion pour l'exercice 2003-2004.
05-01-05	Affaires Municipales, du Sport et du Loisir	Mise en berne du drapeau du Québec.
07-01-05	Union des Municipalités du Québec	Catastrophe en Asie du Sud-Est
08-01-05	Ministère des Ressources Naturelles, de la Faune et des Parcs	Avis Public

Adopté unanimement

## **COMPTES**

### **1) Liste des comptes**

05-01-1832 Il est proposé par : M. Roger Rivard  
appuyé par : M. Richard Gagné  
Que la liste des comptes ayant été déposée aux membres du Conseil, ils en ont pris connaissance et approuvent les déboursés au montant de 371 550.66 \$.

Adopté unanimement.

## **RAPPORT MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Monsieur le maire et messieurs les conseillers font leur rapport des activités dans les différents départements.

## **VERSEMENT DE TAXES**

05-01-1833

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu  
appuyé par : M. Gilles Desloges

Que la municipalité de Beaulac-Garthby établisse le nombre de versements de taxes à trois (3) pour l'année 2005. Les dates des versements seront établies comme suit:

1<sup>er</sup> versement : 10 mars

2<sup>e</sup> versement : 10 mai

3<sup>e</sup> versement : 10 août

Adopté unanimement.

## **TAUX INTÉRÊT**

05-01-1834

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu  
appuyé par : M. Roger Rivard

Que le taux d'intérêt appliqué pour l'an 2005 sur tous les comptes en retard soit établi à 15 %.

Adopté unanimement

## **DATE DE LA COLLECTE DES GROS OBJETS**

05-01-1835

Il est proposé par : M. Gilles Desloges  
appuyé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby effectuera la collecte des gros objets le mercredi 8 juin 2005 et le mercredi 24 août 2005.

Adopté unanimement

## **REMBOURSEMENT DE LA SURCHARGE**

05-01-1836

Il est proposé par : M. Richard Gagné  
appuyé par : M. Gilles Desloges

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, madame Cynthia Gagné à effectuer un remboursement aux citoyens qui doivent payer une surcharge lors de l'inscription de leurs enfants à divers sports à Disraëli. Le remboursement sera autorisé lorsque cette surcharge est due au fait que la municipalité de Beaulac-Garthby n'a pas d'entente avec la Ville de Disraëli.

Le montant que la municipalité rembourse est de 50.00\$ par enfant lors de la présentation de la facture d'inscription.

En contrepartie le montant alloué à ce poste dans le budget 2005 est de 300.00 \$, alors la municipalité fera le remboursement à ceux qui en feront la demande jusqu'à épuisement de ce montant.

Adopté unanimement

### **PAIEMENT ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX**

05-01-1837

Il est proposé par : Mme Isabelle Roberge

appuyé par : M. Richard Gagné

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, madame Cynthia Gagné à payer la cotisation 2005 à l'Association des Directeurs municipaux du Québec. Le montant est de 503.32 \$

Adopté unanimement

### **PAIEMENT ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE**

05-01-1838

Il est proposé par : Mme Isabelle Roberge

appuyé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, madame Cynthia Gagné à faire le paiement à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec pour la cotisation annuelle 2005. Le montant est de 189.79 \$ taxes incluses.

Adopté unanimement

### **PAIEMENT CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC**

05-01-1839

Il est proposé par : M. Roger Rivard

appuyé par : M. Richard Gagné

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, madame Cynthia Gagné à payer la cotisation 2005 à La Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec. Le montant est de 253.06 \$.

Adopté unanimement

### **REMBOURSEMENT DE TAXES**

05-01-1840

Il est proposé par : M. Gilles Desloges

appuyé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, Madame Cynthia Gagné à effectuer le remboursement de taxes suivant:

3382-49-4070	Ferme JB Daigle	64.57 \$
--------------	-----------------	----------

Adopté unanimement

### **FORMATION DES POMPIERS**

05-01-1841

Il est proposé par : M. Richard Gagné

appuyé par : M. Gilles Desloges

Que la Municipalité de Beaulac-Garthby autorise les pompiers monsieur Jean Binette et Jean-Guy Levasseur à suivre la formation d'officier (Profil 2 Gestion d'une intervention) qui aura lieu les 5-6-19-20 février 2005, 19-20 mars 2005 et 2-3 avril 2005. La formation aura lieu à la caserne de pompiers de Black Lake.

Le coût de cette dépense est de 388.00 \$ chaque pompier pour une montant total de 776.00 \$.

Que la municipalité de Beaulac-Garthby rembourse les frais de déplacement ainsi que les frais de repas. En plus, la nouvelle politique concernant les pompiers stipule que la municipalité paye 15.00 \$ par jour au pompier qui suivent une formation.

Adopté unanimement

**PAIEMENT DE LA SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC AYLNER**

05-01-1842 Il est proposé par : Mme Isabelle Roberge  
appuyé par : M. Richard Gagné

Que la municipalité de Beaulac-Garthby fasse le versement de la subvention à l'Association des Riverains du Lac Aylmer au montant de 500.00 \$.

Adopté unanimement

**AUTORISATION DE PAYER LA SUBVENTION AU COMITÉ TOURISTIQUE DE BEAULAC-GARTHBY**

05-01-1843 Il est proposé par : M. Roger Rivard  
appuyé par : M. Gilles Desloges

Que la municipalité de Beaulac-Garthby fasse les versements de la subvention au Comité Touristique de Beaulac-Garthby pour l'année 2005 au montant de 5 000.00 \$ comme suit:

1<sup>er</sup> versement ( mars 2005) : 2 500.00 \$  
2<sup>e</sup> versement (juillet 2005) : 2 500.00 \$

Adopté unanimement

**AUTORISATION DE PAYER LA SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE BEAULAC-GARTHBY**

05-01-1844 Il est proposé par : M. Richard Gagné  
appuyé par : M. Gilles Desloges

Que la municipalité de Beaulac-Garthby fasse les versements de la subvention à la Société d'Histoire de Beaulac-Garthby pour l'année 2005 au montant de 800.00 \$ comme suit:

1<sup>er</sup> versement ( mars 2005) : 400.00 \$  
2<sup>e</sup> versement (juillet 2005) : 400.00 \$

Adopté unanimement

**AUTORISATION DE PAYER LA SUBVENTION AU JOURNAL LE CONTACT**

Le maire, M. Jean Binette, utilise son droit de veto en conséquence la décision est remise à la prochaine assemblée.

### **DON CONCERT'ACTION**

05-01-1845 Il est proposé par : M. Roger Rivard  
appuyé par : M. Gilles Desloges  
Que la municipalité de Beaulac-Garthby fasse un don au montant de 250.00 \$ à CONCERT'ACTION. Ce don sera versé en mars 2005.

Adopté unanimement

### **TRANSPORT ADAPTÉ DE LA RÉGION DE L'AMIANTE**

05-01-1846 Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu  
appuyé par : M. Richard Gagné  
Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, madame Cynthia Gagné, à effectuer le paiement de la cotisation annuelle 2005 à Transport Adapté de la Région de L'Amiante.

Le montant de cette dépense est de 218.25 \$ pour 3 usagers, soit 72.75 \$ par usager.

Adopté unanimement

### **EMBAUCHE D'UN (E) DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) PAR INTÉRIM**

05-01-1847 Il est proposé par : M. Richard Gagné  
appuyé par : Mme Isabelle Roberge  
Que la municipalité de Beaulac-Garthby embauche madame Nathalie Grondin comme Directrice Générale par intérim aux conditions suivantes :

**SALAIRE :** 13.00 \$/heure

**NOMBRE D'HEURES :** 35 heures/semaine

Lundi au vendredi 8H30 à 12H00  
13H00 à 16H30

#### **TÂCHES :**

- Administrer la municipalité et répondre devant le conseil de la bonne gestion de la municipalité;
- Assurer les communications entre le conseil, les différents comités et les autres intervenants;
- Aider le conseil dans la préparation du budget, des plans, des programmes et des projets destinés à assurer le bon fonctionnement de la municipalité;
- Examiner les plaintes et les réclamations contre la municipalité;
- Étudier les projets de règlement de la municipalité;
- Faire rapport au conseil de l'exécution des décisions du conseil et de l'emploi des fonds aux fins pour lesquelles ils ont été votés;
- Contrôler les achats de matériaux, de fournitures et d'équipements qui ont été autorisés par le conseil ou par délégation de pouvoir;
- Assister aux sessions du conseil;
- Rédiger les procès-verbaux des sessions du conseil;
- Assurer la garde du bureau de la municipalité;
- Assurer la conservation et la consultation des archives de la municipalité;
- Émettre les avis municipaux;

- Confectionner le rôle de perception des taxes et expédier les comptes les comptes de taxes;
- Percevoir les sommes payables à la municipalité;
- Émettre des certificats de disponibilité de crédits pour toutes les dépenses autorisées par le conseil ou par délégation de pouvoir;
- Tenir les comptes de la municipalité et conserver les pièces justificatives;
- Faire rapport au conseil, au moins une fois par trimestre de la situation financière de la municipalité;
- Dresser le rapport financier annuel de la municipalité;
- Agir d'office comme président d'élection;
- Entretien ménager du bureau municipal (rémunération selon la résolution en vigueur)

### **JOURNÉE DE MALADIE**

2 journées

### **VACANCE**

1 semaine à ses frais.

### **DURÉE:**

Durée congé de maternité.

Rejeté majoritairement

Pour: Richard Gagné  
Isabelle Roberge

Contre: Jean-Claude Brochu  
Marc-Antoine Chatelois  
Roger Rivard  
Gilles Desloges

### **EMBAUCHE D'UN (E) DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) PAR INTÉRIM**

05-01-1848

Il est proposé par : M. Marc-Antoine Chatelois  
appuyé par : M. Gilles Desloges

Que la municipalité de Beaulac-Garthby embauche monsieur Claude Jacques comme Directeur Général par intérim aux conditions suivantes :

**SALAIRE :** 13.00 \$/heure

**NOMBRE D'HEURES :** 35 heures/semaine

Lundi au vendredi 8H30 à 12H00  
13H00 à 16H30

### **TÂCHES :**

- Administrer la municipalité et répondre devant le conseil de la bonne gestion de la municipalité;
- Assurer les communications entre le conseil, les différents comités et les autres intervenants;
- Aider le conseil dans la préparation du budget, des plans, des programmes et des projets destinés à assurer le bon fonctionnement de la municipalité;

- Examiner les plaintes et les réclamations contre la municipalité;
- Étudier les projets de règlement de la municipalité;
- Faire rapport au conseil de l'exécution des décisions du conseil et de l'emploi des fonds aux fins pour lesquelles ils ont été votés;
- Contrôler les achats de matériaux, de fournitures et d'équipements qui ont été autorisés par le conseil ou par délégation de pouvoir;
- Assister aux sessions du conseil;
- Rédiger les procès-verbaux des sessions du conseil;
- Assurer la garde du bureau de la municipalité;
- Assurer la conservation et la consultation des archives de la municipalité;
- Émettre les avis municipaux;
- Confectionner le rôle de perception des taxes et expédier les comptes les comptes de taxes;
- Percevoir les sommes payables à la municipalité;
- Émettre des certificats de disponibilité de crédits pour toutes les dépenses autorisées par le conseil ou par délégation de pouvoir;
- Tenir les comptes de la municipalité et conserver les pièces justificatives;
- Faire rapport au conseil, au moins une fois par trimestre de la situation financière de la municipalité;
- Dresser le rapport financier annuel de la municipalité;
- Agir d'office comme président d'élection;
- Entretien ménager du bureau municipal (rémunération selon la résolution en vigueur)

### **JOURNÉE DE MALADIE**

2 journées

### **VACANCE**

1 semaine à ses frais.

### **DURÉE:**

Durée congé de maternité.

Rejeté majoritairement

Pour: Marc-Antoine Chatelois  
Gilles Desloges

Contre: Richard Gagné  
Roger Rivard  
Isabelle Roberge  
Jean-Claude Brochu

### **EMBAUCHE D'UN (E) DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) PAR INTÉRIM**

05-01-1849

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

appuyé par : M. Gilles Desloges

Que la municipalité de Beulac-Garthby embauche madame Ginette Drouin comme Directrice Générale par intérim aux conditions suivantes :

**SALAIRE :** 13.00 \$/heure

**NOMBRE D'HEURES :** 35 heures/semaine

Lundi au vendredi

8H30 à 12H00  
13H00 à 16H30

### **TÂCHES :**

- Administrer la municipalité et répondre devant le conseil de la bonne gestion de la municipalité;
- Assurer les communications entre le conseil, les différents comités et les autres intervenants;
- Aider le conseil dans la préparation du budget, des plans, des programmes et des projets destinés à assurer le bon fonctionnement de la municipalité;
- Examiner les plaintes et les réclamations contre la municipalité;
- Étudier les projets de règlement de la municipalité;
- Faire rapport au conseil de l'exécution des décisions du conseil et de l'emploi des fonds aux fins pour lesquelles ils ont été votés;
- Contrôler les achats de matériaux, de fournitures et d'équipements qui ont été autorisés par le conseil ou par délégation de pouvoir;
- Assister aux sessions du conseil;
- Rédiger les procès-verbaux des sessions du conseil;
- Assurer la garde du bureau de la municipalité;
- Assurer la conservation et la consultation des archives de la municipalité;
- Émettre les avis municipaux;
- Confectionner le rôle de perception des taxes et expédier les comptes les comptes de taxes;
- Percevoir les sommes payables à la municipalité;
- Émettre des certificats de disponibilité de crédits pour toutes les dépenses autorisées par le conseil ou par délégation de pouvoir;
- Tenir les comptes de la municipalité et conserver les pièces justificatives;
- Faire rapport au conseil, au moins une fois par trimestre de la situation financière de la municipalité;
- Dresser le rapport financier annuel de la municipalité;
- Agir d'office comme président d'élection;
- Entretien ménager du bureau municipal (rémunération selon la résolution en vigueur)

### **JOURNÉE DE MALADIE**

2 journées

### **VACANCE**

1 semaine à ses frais.

### **DURÉE:**

Durée congé de maternité.

Adopté sur division

Pour: Jean-Claude Brochu  
Gilles Desloges  
Roger Rivard

Contre: Richard Gagné  
Marc-Antoine Chatelois  
Isabelle Roberge

Le vote étant divisé le maire, M. Jean Binette, vote en accord avec la résolution en conséquence la résolution est adoptée.

## **EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR ADJOINT**

05-01-1850

Il est proposé par : M. Roger Rivard  
appuyé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby embauche monsieur Yves Létourneau comme inspecteur adjoint aux conditions suivantes :

Titre du Poste:	Inspecteur Adjoint
Nombre Heure:	40 heures/semaine (heures flexibles)
Salaire:	13.80 \$
Période de probation :	1 an

### **EXIGENCES:**

- Sens de l'organisation.
- Initiative.
- Avoir de l'entregent.
- Expérience de conduite pendant la saison hivernal.
- Permis Classe 3 avec mention FM.
- Expérience en mécanique et soudure.
- Connaissance en informatique un atout.
- Être capable de travailler en équipe.

### **TÂCHES SPÉCIFIQUES: (Sous la supervision de l'inspecteur municipal)**

- Gestion du personnel.
- Entretien des bâtiments.
- Entretien des cours d'eau.
- Entretien des parcs.
- Entretien des véhicules.
- Superviser l'entretien des chemins en toutes saisons.
- Cueillette des vidanges et autres ordures lorsque requis.
- Opérer une pépîne pour le chargement des camions.
- Opérer une pépîne pour les travaux d'aqueduc.
- Réparer les bris d'aqueduc.
- Être disponible à des heures variables durant la saison hivernale pour l'entretien des chemins.
- Toute autre tâche à la demande de l'inspecteur municipal.

### **RESPONSABILITÉS DE L'INSPECTEUR ADJOINT (Sous la supervision de l'inspecteur municipal)**

- Assister l'inspecteur municipal dans l'exécution de ses tâches et à ce titre l'inspecteur adjoint travaille de concert et en collaboration avec l'inspecteur municipal.
- Surveiller et superviser le personnel relevant de ses fonctions et sous sa responsabilité.

- Surveiller les horaires et le temps travaillé par ce même personnel.
- Vérifier les retards et absences.
- Faire respecter les directives du Conseil Municipal.
- Déterminer le personnel requis pour les travaux à exécuter et commandés par l'inspecteur municipal et/ou le conseil municipal.
- Exécuter toute mesure disciplinaire urgente.
- Rédiger et transmettre par écrit au Conseil municipal, à la directrice générale et à l'inspecteur municipal un rapport détaillé de tout manquement disciplinaire.
- Voir à exécuter tous les travaux de voirie nécessaires.
- Fait appliquer rigoureusement les règlements de la Sécurité au travail.
- Lors des travaux, l'inspecteur adjoint devient exécutant jusqu'à terminaison de ceux-ci, le support nécessaire devra lui être fourni en matériel et main d'œuvre.
- Tout litige entre l'inspecteur adjoint et/ou toute autre personne à l'emploi de la municipalité ne pouvant être résolu devra être soumis au conseil à des fins d'arbitrage.
- L'inspecteur adjoint devra, dans l'assignation des tâches à ses subalternes, procéder par droit d'ancienneté et capacité à exécuter le et/ou les travaux exigés.

Adopté unanimement

### **REMBOURSEMENT DE LA SURCHARGE**

05-01-1851

Il est proposé par : M. Richard Gagné

appuyé par : M. Jean-Claude Brochu

Qu'en référence avec notre résolution no.01-12-551 la municipalité rembourse un montant de 50.00 \$ aux citoyens(nes) qui doivent payer une surcharge lors de l'inscription de leurs enfants à divers sports à Disraëli.

En conséquence la municipalité de Beulac-Garthby autorise le maire, monsieur Jean Binette et la directrice générale, madame Cynthia Gagné à signer le chèque au nom de monsieur Éric Bissonnette au montant de 50.00 \$ pour l'inscription de son fils au hockey mineur à Disraëli suite à la présentation de la facture.

Adopté unanimement.

### **FORMATION SUR LE RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES.**

05-01-1852

Il est proposé par : M. Richard Gagné

appuyé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beulac-Garthby autorise l'inspecteur municipal, monsieur Jean-Marc Goulet, à assister à la formation " Sur le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des

résidences isolées(Q-2, r.8)". La formation aura lieu à Victoriaville le 28 février 2005 et le 1er mars 2005.

Le montant de cette dépense est de 368.08 \$ taxes incluses.

Que la municipalité paie les frais de déplacement et de repas suite à la présentation des pièces justificatives.

Adopté unanimement.

#### **PAIEMENT DE LA FACTURE DE TGC INC CONCERNANT LE PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

05-01-1853

Il est proposé par : M. Roger Rivard  
appuyé par : M. Gilles Desloges

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise le paiement du décompte progressif no. 4 de TGC Inc. suite à la vérification des montants effectuée par notre firme d'ingénieur Poly-Tech. Le montant de cette facture est de 44 255.41 \$.

Que le maire, monsieur Jean Binette et la directrice générale, Madame Cynthia Gagné soient autorisés à signer le chèque.

Adopté unanimement.

#### **FORMATION SUR LE VOTE PAR LA POSTE**

05-01-1854

Il est proposé par : M. Gilles Desloges  
appuyé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la Directrice générale, madame Cynthia Gagné ainsi que la directrice générale par intérim, à assister à la formation " Sur le vote par la poste". La formation aura lieu à Sherbrooke le 8 février 2005.

Que la municipalité paie les frais de déplacement et de repas suite à la présentation des pièces justificatives.

Adopté unanimement.

#### **COMPTES DE TAXES - INSCRIRE INFORMATIONS CONCERNANT LE RECOUVREMENT DES TAXES**

05-01-1855

Il est proposé par : M. Richard Gagné  
appuyé par : M. Marc-Antoine Chatelois

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la Directrice générale, madame Cynthia Gagné à indiquer sur les comptes de taxes que tous comptes en souffrance au 31 décembre de chaque année seront remis automatiquement à l'aviseur légal de la municipalité.

Adopté unanimement.

## **TRANSFERT DE FONDS**

05-01-1856

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu  
appuyé par : M. Roger Rivard

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la Directrice générale, Madame Cynthia Gagné à effectuer le transfert de fonds suivant:

DE	À	MONTANT
Intérêt emprunt camion et sableuse	Achat camion et sableuse	6 000.00 \$
Emprunt camino et sableuse	Achat camion et sableuse	5 400.00 \$

Adopté unanimement

## **MANDAT À NOTRE AVISEUR LÉGAL**

05-01-1857

Il est proposé par : M. Marc-Antoine Chatelois  
appuyé par : M. Richard Gagné

Que la municipalité de Beaulac-Garthby mandate Me Bernadette Doyon pour effectuer le recouvrement des comptes en souffrance.

Adopté unanimement

## **INVENTAIRE MENSUEL**

05-01-1858

Il est proposé par : M. Marc-Antoine Chatelois  
appuyé par : M. Gilles Desloges

Que la municipalité de Beaulac-Garthby mandate l'inspecteur municipal, monsieur Jean-Marc Goulet, pour faire faire l'inventaire mensuel.

Adopté unanimement

## **INSPECTEUR MUNICIPAL :**

### **1.) TRAVAUX À EXÉCUTER**

05-01-1859

Il est proposé par : M. Richard Gagné  
appuyé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte les travaux pour le mois de janvier 2005 tels que présentés dans le rapport de l'inspecteur municipal, monsieur Jean-Marc Goulet, aux membres du conseil.

1. Émettre les permis et répondre aux divers dossiers.
2. Classification installations septiques et inventaire ouvrage de captage des eaux.
3. Opérer l'usine d'épuration.
4. Opérer la station de pompage.
5. Entretien des chemins d'hiver.
6. Entretien des entrées.
7. Livraison des bacs à vidanges.
8. Transport de pierre de mine .
9. Formation "Techniques combinées des opérateurs de réseau".
10. Terminer l'inventaire.

Adopté unanimement

## **2.) REGISTRE DE VOIRIE**

L'inspecteur municipal dépose son rapport aux membres du conseil.

## **3.) RAPPORT DE PERMIS**

L'inspecteur municipal dépose son rapport aux membres du conseil.

### **AFFAIRES NOUVELLES :**

#### **1.) OFFRE D'ACHAT À M. JEAN-GUY CHRÉTIEN**

ATTENDU QUE le 4 octobre 2004, le conseil adoptait une résolution autorisant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de parcelles de terrain faisant partie du lot 4 du Rang 7 du cadastre officiel du Canton de Garthby à 3,00 \$ le mètre carré pour le terrain excédentaire de l'emprise du chemin privé existant et 1,00 \$ pour l'emprise du chemin privé existant;

ATTENDU QUE nos procureurs, Martel, Brassard, Doyon s.e.n.c. ont transmis au propriétaire le 8 octobre 2004 une offre d'achat conforme à ladite résolution;

ATTENDU QUE le propriétaire a informé la municipalité qu'il désirait qu'une évaluation professionnelle soit effectuée à l'égard de ce terrain;

ATTENDU QUE la municipalité a donné suite à cette demande et a mandaté M. Roger Lessard, évaluateur, à procéder à l'évaluation du terrain;

ATTENDU QUE l'évaluateur Lessard évalue le prix du terrain à acquérir d'un montant substantielle inférieur à l'offre de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

05-01-1860

Il est proposé par : M. Roger Rivard  
appuyé par : M. Gilles Desloges

ET RÉSOLU:

D'INFORMER M. Jean-Guy Chrétien, par le biais des procureurs Martel, Brassard, Doyon s.e.n.c. qu'à défaut pour lui d'accepter avant le 3 février 2005 l'offre d'achat qui lui a été faite le 8 octobre 2004, la municipalité n'aura d'autre choix que de procéder par voie d'expropriation et que l'offre détaillée dans le cadre de cette expropriation sera équivalente à l'évaluation de M. Roger Lessard, évaluateur agréé.

D'AUTORISER nos procureurs à envoyer une copie de l'évaluation de M. Roger Lessard à M. Chrétien.

Rejeté sur division

Pour: Roger Rivard  
Gilles Desloges  
Jean-Claude Brochu

Contre: Richard Gagné  
Marc-Antoine Chatelois  
Isabelle Roberge

Le vote étant divisé le maire, M. Jean Binette, vote en désaccord avec la résolution en conséquence la résolution est rejeté.

## **2.) OFFRE D'ACHAT À M. JEAN-GUY CHRÉTIEN**

ATTENDU QUE le 4 octobre 2004, le conseil adoptait une résolution autorisant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de parcelles de terrain faisant partie du lot 4 du Rang 7 du cadastre officiel du Canton de Garthby à 3,00 \$ le mètre carré pour le terrain excédentaire de l'emprise du chemin privé existant et 1,00 \$ pour l'emprise du chemin privé existant;

ATTENDU QUE nos procureurs, Martel, Brassard, Doyon s.e.n.c. ont transmis au propriétaire le 8 octobre 2004 une offre d'achat conforme à ladite résolution;

ATTENDU QUE le propriétaire a informé la municipalité qu'il désirait qu'une évaluation professionnelle soit effectuée à l'égard de ce terrain;

ATTENDU QUE la municipalité a donné suite à cette demande et a mandaté M. Roger Lessard, évaluateur, à procéder à l'évaluation du terrain;

ATTENDU QUE l'évaluateur Lessard évalue le prix du terrain à acquérir d'un montant substantielle inférieur à l'offre de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

05-01-1861

Il est proposé par : M. Richard Gagné  
appuyé par : M. Marc-Antoine Chatelois

ET RÉSOLU:

D'INFORMER M. Jean-Guy Chrétien, par le biais des procureurs Martel, Brassard, Doyon s.e.n.c. qu'à défaut pour lui d'accepter avant le 3 février 2005 l'offre d'achat au montant déterminé dans le rapport d'évaluation effectué par Roger Lessard, Évaluateur agréé, la municipalité n'aura d'autre choix que de procéder par voie d'expropriation.

D'AUTORISER nos procureurs à envoyer une copie de l'évaluation de M. Roger Lessard à M. Chrétien.

Adopté sur division

Pour: Richard Gagné  
Marc-Antoine Chatelois  
Isabelle Roberge

Contre: Gilles Desloges  
Roger Rivard  
Jean-Claude Brochu

Le vote étant divisé le maire, M. Jean Binette, vote en accord avec la résolution en conséquence la résolution est adoptée.

## **3) MAIRE SUPPLÉANT**

05-01-1862

Il est proposé par : M. Richard Gagné  
appuyé par : Mme Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby nomme le conseiller, M. Marc-Antoine Chatelois, maire suppléant pour une période de 1 mois.

Adopté unanimement

#### **4) BILLET DE DISCIPLINE**

Monsieur Roger Rivard demande que l'inspecteur municipal, M. Jean-Marc Goulet, informe le conseil de tous les rapports disciplinaires qu'il émettra.

#### **5) URBANISME**

Monsieur Roger Rivard demande que l'inspecteur municipal, M. Jean-Marc Goulet, fasse plus fréquemment des vérifications de respect des règlements.

#### **6) LUMIÈRES DE RUE**

05-01-1863

Il est proposé par : M. Marc-Antoine Chatelois

appuyé par : M. Gilles Desloges

Que la municipalité de Beaulac-Garthby procède à l'installation des lumières de rue aux intersections suivantes:

Aylmer/Maheu  
Vincent  
Bruno  
Laurent  
Des Pins  
Adelard-Lehoux/St-laurent

Adopté unanimement

#### **AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE À 20h57 POUR 15 MINUTES**

05-01-1864

Il est proposé par : M. Marc-Antoine Chatelois

appuyé par : M. Richard Gagné

Que la session soit ajournée pour une période de 15 minutes.

Adopté unanimement

#### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

05-01-1865

Il est proposé par : M. Marc-Antoine Chatelois

appuyé par : M. Gilles Desloges

Que la session soit ouverte à 21h12.

Adopté unanimement

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Le maire et les conseillers répondent aux questions des contribuables.

## **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, soussignée, Cynthia Gagné, Directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette session.

---

Cynthia Gagné, Directrice générale

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

05-01-1866

Il est proposé par : M. Richard Gagné  
appuyé par : Mme. Isabelle Roberge  
Que l'assemblée soit levée à 10 heures 21 minutes.

Adopté unanimement.

---

Cynthia Gagné, Directrice générale

---

Jean Binette, Maire